

**Séance extraordinaire****DATE ET HEURE – LIEU – LISTE DES PRÉSENCES – ORDRE DU JOUR**

Date et heure	Lundi 7 octobre 2019, de 20h00 à 22h50
Lieu	Salle de la maison de commune, Vétroz
Présents	27 conseillers généraux. Conseil municipal : M. Olivier Cottagnoud (président), M. André Fontannaz (vice-président), M. Fabrice Germanier, Mme Lydia Moix, M. Fabien Papilloud. Public : ~16 , presse : 1
Excusés	Mme Sarah Dischl, M. Jeton Jexepi et Mme Elisabeth Cordonier.

Ordre du jour :

1. Approbation de l'ordre du jour 1
2. Approbation du PV de la séance du 17 juin 2019 2
3. Octroi d'un crédit d'engagement relatif à l'agrandissement du centre scolaire de Bresse .. 2
4. Présentation des travaux de la commission du règlement sur l'eau potable 3
5. Postulat pour des bâtiments publics à l'écoute de leurs futurs utilisateurs 3
6. Postulat pour une échelle d'amendes transparentes et proportionnées dans les cas d'infractions au règlement des déchets 3
7. réponses du conseil municipal aux questions écrites..... 3
8. Informations de la municipalité 3
9. Divers 4

DÉLIBÉRATIONS

Le président, M. Pierre-Michel Venetz, ouvre la séance et annonce les personnes excusées.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Dominique Kuster, lit l'ordre du jour.

Les groupes DC, AV, PLR et UDC acceptent l'ordre du jour.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 17 JUIN 2019

Le groupe AV estime que ce PV n'est pas dans la ligne des PV décisionnels précédents qui ne reprenaient citaient les gens que sur demande.

Les groupes PLR, UDC et DC acceptent le PV.

M. O. Cottagnoud demande formellement que les guillemets soient ajoutés dans la reprise de ses propos lorsque lui-même cite quelqu'un d'autre.

M. D. Kuster remercie M. Daniel Roh pour l'avoir remplacé pour la réalisation du PV mais ne peut l'accepter.

Il réitère son message de début de législature¹ et insiste sur l'effort effectué pour produire des PV qui se limitent à l'essentiel et ne citer les gens que sur demande. M. D. Kuster continue et demande à être cité :

Le PV produit par M. D. Roh contient au point 7 plus d'une page de citations de M. Olivier Cottagnoud sans qu'il en ait été fait demande. Cette longue citation contient des éléments comme « hein », « haha », « je continue », des indications de comportement comme « il désigne de la main », des éléments qu'on trouve peut-être dans les minutes d'un procès mais qui n'ont rien à faire dans le procès-verbal du conseil général. De plus, bon nombre d'éléments de cette citation sont eux-mêmes des citations, par exemple lorsque M. O. Cottagnoud lit des éléments du communiqué de presse, mais la présentation ne permet pas de les distinguer de son discours.

Je trouve ce 10ème PV de législature incohérent avec la ligne des PV précédents, et particulièrement indigne, à la limite du règlement de compte et de l'atteinte à la personnalité.

Si certains veulent se battre dans la boue, le conseil général n'est pas obligé de les y suivre.

Si j'avais dû faire ce PV, j'aurais résumé son intervention ainsi :

« M. Olivier Cottagnoud revient sur la démission de la commission Agglo, il est fâché et déçu par une démission qui passe par un communiqué de presse, d'autant plus qu'il était un initiateur de cette commission. Il estime que l'exécutif n'a pas fait de rétention d'information et que les accusations sont injustes. Le président de la commission, M. Yannick Cordonier étant absent, il ne peut répondre. »

Et je peux vous garantir que j'aurais traité n'importe qui d'entre vous de la même manière. J'ai essayé de faire modifier ce PV avant qu'il ne soit diffusé mais je n'ai pas été suivi.

Je vous demande donc ce soir de prendre vos responsabilités et de décider sur quel ton vous voulez terminer cette législature.

Le président passe au vote et demande qui accepte le PV.

Le procès-verbal de la séance plénière du 17 juin 2019 est accepté par 14 oui, 7 non et 5 abstentions.

3. OCTROI D'UN CRÉDIT D'ENGAGEMENT RELATIF À L'AGRANDISSEMENT DU CENTRE SCOLAIRE DE BRESSE

MESSAGE DU CONSEIL COMMUNAL

Le conseil communal ne s'exprime pas, ayant fait une demande préalable pour retirer cet objet de l'ordre du jour.

¹ Annexe 20191007_PV_CG_1_message_DK.pdf

ENTRÉE EN MATIÈRE

Les groupes PLR, UDC, DC et AV se rallient aux recommandations² de la Cogest et refusent d'entrer en matière.

Le président remercie toutes les personnes qui ont œuvré et demande qui entre en matière.

L'entrée en matière est refusée à l'unanimité moins 2 abstentions.

4. PRÉSENTATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DU RÈGLEMENT SUR L'EAU POTABLE

Présentation du film « Vétr'eau » de M. Mathias Papilloud de Vétroz.

Présentation du règlement et des amendements non tarifaires de la commission par son président, M. D. Kuster.

5. POSTULAT POUR DES BÂTIMENTS PUBLICS À L'ÉCOUTE DE LEURS FUTURS UTILISATEURS

M. Daniel Roh lit son postulat³. Le président passe au vote.

Le postulat est accepté par 17 oui, 1 non et 8 abstentions.

6. POSTULAT POUR UNE ÉCHELLE D'AMENDES TRANSPARENTES ET PROPORTIONNÉES DANS LES CAS D'INFRACTIONS AU RÈGLEMENT DES DÉCHETS

M. D. Roh présente son postulat⁴. Le président passe au vote.

Le postulat est accepté par 17 oui et 9 abstentions.

7. RÉPONSES DU CONSEIL MUNICIPAL AUX QUESTIONS ÉCRITES

Question de M. X. Berthouzo sur l'accueil à la crèche : réglée.

Question de M. X. Udry sur la roulotte au Botza : réglée.

Question de Mme M.-C. Mottiez sur les places : réglée.

Question de M. X. Berthouzo sur l'arrosage : réglée.

Question de M. P. Mange : réglée.

Le président lit la question⁵ de M. X. Berthouzo sur les routes agricoles.

8. INFORMATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

M. Olivier Cottagnoud :

- Relève quelques bémols entre l'exécutif et le législatif, il les regrette et promet une amélioration.
- Décrit la stratégie d'acquisition de parcelles pour les besoins communaux.
- Annonce que la cadence au quart d'heure des bus en heure de pointe sera effective dès la mi-décembre.
- Mise sur pied d'un groupe de réflexion sur l'avenir du Relais du Valais.

² Annexe 20191007_PV_CG_2_conclusions_cogest.pdf

³ Annexe 20191007_PV_CG_3_postulat_roh_1.pdf

⁴ Annexe 20191007_PV_CG_4_postulat_roh_2.pdf

⁵ Annexe 20191007_PV_CG_5_question_routes.pdf

M. André Fontannaz :

- T9/route cantonale : mise à l'enquête terminée avec une opposition. Calendrier envisagé : 2020 homologations, été 2020 appel d'offre pour les prestations d'ingénieurs. 2022 route cantonale, 2022-23 places et abords.
- Route de Débord , calendrier envisagé : 2020-21 mises à l'enquête. 2020 FASA-Rte du Levant. 2022-24 : sol de la route.
- Torrents ouest : mise à l'enquête terminée sans oppositions.
- Lutte contre le gel : mise à l'enquête terminée, aucune opposition. Mars 2021, mise en service.

Mme Lydia Moix :

- A mis un budget un film de présentation de la commune qui sera réalisé par M. Mathias Moix.
- Projet Art Valais pour mettre de la couleur dans les écoles.

M. Fabien Papilloud

- Annonce un nouveau règlement pour l'état-major en cas de crise.

M. X. Berthouzoz dit qu'il n'a pas reçu le rapport des contrôles radar. M. F. Papilloud confirme qu'il sera transmis au bureau.

9. DIVERS

Le président clôt la séance à 22h50.

Ainsi fait à Vétroz, le 24 novembre 2019



VENETZ PIERRE-MICHEL
Président du Conseil général



M .DOMINIQUE KUSTER
Secrétaire du Conseil général